



Uppernative

LA NATION W8BANAKI EN ESTRIE : UN HÉRITAGE MILLÉNAIRE ET UNE COHABITATION HARMONIEUSE

Malgré les changements ayant survenus depuis son établissement, la Nation W8banaki perpétue son mode de vie distinct et protège son riche patrimoine archéologique et culturel. Toutefois, sur un territoire appartenant majoritairement à des propriétaires privées, un enjeu demeure : comment faire pour respecter les volontés de chacune des parties prenantes?

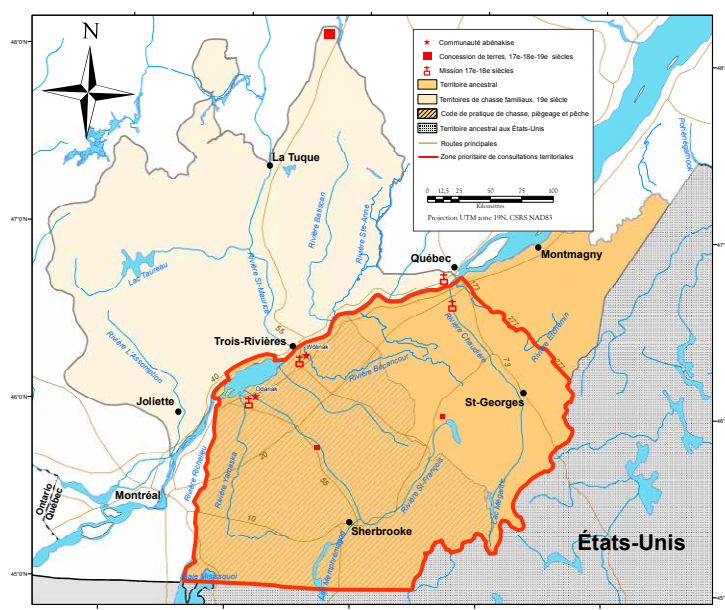
PAR L'ÉQUIPE DU BUREAU DU NDAKINNA, GRAND CONSEIL DE LA NATION WABAN-AKI

LA NATION W8BANAKI

La Nation W8banaki, mieux connue au Québec comme la Nation abénakise, est la Première Nation algonquienne la plus au sud de la province. La région de l'Estrie est au cœur du territoire des W8banakiak – nom signifiant « les gens du pays de l'aube » ou « ceux qui vivent au soleil levant » en langue abénakise. Malgré les multiples transformations du territoire, les W8banakiak ont su perpétuer leur mode de vie distinct et riche à travers le temps.

Aujourd'hui, plusieurs enjeux émanent de cette situation, notamment la difficulté de l'accès au territoire pour la pratique d'activités telles la chasse et la cueillette, la protection de la faune et de la flore, de même que la protection du patrimoine archéologique et culturel. La Nation collabore activement avec les diverses parties prenantes sur le territoire pour faire face à ces enjeux en y proposant des solutions novatrices. Dans ce contexte, les propriétaires forestiers privés de ce territoire peuvent eux aussi faire la différence en devenant des acteurs de ce réseau de collaboration, et ce, par plusieurs moyens.

Figure 1 : Territoire du Nda kinna



LE NDAKINNA

Aujourd'hui, la Nation W8banaki regroupe plus de 3 000 membres répartis en deux communautés : Odanak, située à l'embouchure de la rivière Saint-François (Alsig8ntegw), et Wôlinak, localisée à l'embouchure de la rivière Bécancour (W8linaktegw). La communauté de Wôlinak représente plus de 600 personnes issues d'une quarantaine de familles. De ce nombre, près de 200 personnes habitent les terres de la communauté dont la superficie est de 0,93 km². La communauté d'Odanak est composée de plus de 2 450 W8banakiak. Environ 450 membres, répartis au sein de 140 familles, habitent les terres de la communauté dont la superficie est de 6,59 km². Le reste des membres habitent au Québec, en Ontario ou aux États-Unis.

Entre 2009 et 2017, des recherches historiques et archéologiques sur la territorialité ont été réalisées pour documenter l'occupation depuis des temps immémoriaux de la Nation et les transformations de l'occupation à travers les époques depuis les premiers contacts. Elles ont permis d'établir les limites territoriales du NdaKinna, qui signifie en w8banaki « notre territoire », pour sa portion au Québec. Cette portion s'étend, sur la rive sud du Fleuve, entre la rivière Richelieu et une extrémité du bassin versant de la rivière Saint-Jean et sur la rive nord, à proximité de la rivière L'Assomption jusqu'à la rivière Sainte-Anne. Elle a pour limite méridionale la frontière canado-américaine et se termine, au nord, près de La Tuque.

BUREAU DU NDAKINNA ET APPROCHE SUR LE TERRITOIRE

De nos jours, le NdaKinna est un territoire où l'empreinte anthropique est élevée et où la tenure des terres est largement privée. C'est dans ce contexte que s'est établie la mission du Bureau du NdaKinna autour de quatre principaux volets :

- 1 La promotion et la défense des droits et intérêts de la Nation sur le NdaKinna.
- 2 La représentation de la Nation en matière de consultations et de revendications territoriales.
- 3 La documentation, la conservation et la valorisation des savoirs w8banakiak en lien au territoire.
- 4 L'accompagnement des communautés d'Odanak et de Wôlinak pour faire face aux enjeux environnementaux actuels, notamment en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.



Uppernative

DES GESTES IMPORTANTS POUR L'AVENIR D'UNE TERRE EN SANTÉ

Chez **Impart Litho**, nous sommes soucieux d'apporter des solutions écologiques qui se reflètent dans la vie de tous et chacun. L'utilisation d'encre écologique est un des moyens que nous nous donnons pour réaliser cet objectif.

De plus, en étant certifié Forest Stewardship Council (FSC), nous respectons l'environnement et nous assurons à tous une vie plus saine tout en préservant nos ressources naturelles si précieuses. Ainsi, lorsque vous achetez des produits arborant le logo FSC, vous appuyez l'aménagement de forêts en santé.



IMPART LITHO
IMPRIMEUR

impartlitho.com

Dans sa volonté de défendre les intérêts et les droits des W8banakiak au Québec, le Bureau du Ndakinna en est venu rapidement à préconiser une approche d'affirmation territoriale plutôt que de revendication territoriale globale. Une telle démarche nécessite de mener des négociations dans un esprit de partenariat et de collaboration avec les gouvernements, les organismes de conservation, les initiateurs de projets et les autres intervenants présents sur le Ndakinna afin d'obtenir une meilleure prise en compte des droits et intérêts des W8banakiak sur le territoire ancestral, et ce, sans avoir besoin de procéder à des démarches judiciaires qui peuvent être source de confrontations, longues, coûteuses et fastidieuses pour les Premières Nations. Grâce à cette approche et en raison de ses connaissances et expertises variées, le Bureau du Ndakinna tisse des collaborations et des partenariats diversifiés, exerce un leadership environnemental positif et aspire de plus en plus à assumer un rôle d'intendance sur le Ndakinna. À ce titre, le Bureau du Ndakinna siège en tant que membre actif à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de l'Estrie et représente la Nation W8banaki au sein de divers organismes de bassins versants et d'organismes de concertation. Notons aussi que l'approche d'affirmation territoriale de la Nation W8banaki implique également de reconnaître les chevauchements territoriaux entre Premières Nations.



Dora O'Bomsawin et Anne Paradis en 1937, vannerie abénakise

PRATIQUE DES MEMBRES SUR LE NDAKINNA

Le Ndakinna constitue toujours un milieu de vie pour les W8banakiak. La pratique d'activités traditionnelles est encore très répandue au sein de la Nation et il y a continuité d'utilisation et d'occupation du Ndakinna. En fait, ce territoire et ses ressources se veulent au cœur des relations communautaires et revêtent aussi une dimension identitaire. Les connaissances associées à la pratique de ces activités traditionnelles sont des savoirs valorisés par la Nation et un effort est fait pour les transmettre et les garder vivants.

Ces activités s'inscrivent de façon harmonieuse avec la Terre Mère, selon les besoins individuels et communautaires. Depuis 1999, une entente a été conclue entre les Conseils des Abénakis d'Odanak et de Wôlinak et le gouvernement du Québec relativement à la chasse, au piégeage et à la pêche couvrant une partie du Ndakinna. Cette entente ne constitue pas une limite à l'application des droits ancestraux de la Nation sur l'ensemble du Ndakinna. Elle doit être considérée comme une entente administrative, visant la cohabitation harmonieuse dans

un esprit de bon voisinage. Un code de pratique découle de cette entente et a pour objectif général d'encadrer les activités de chasse, de pêche et de piégeage à des fins alimentaires, rituelles ou sociales des membres de la Nation W8banaki. Notamment, par ce code, la Nation W8banaki veut faire la promotion de nombreux principes dont : l'enseignement à la jeune génération des pratiques saines et sécuritaires ainsi que des connaissances ancestrales, la gestion des activités des membres sur une base juste et équitable pour tout un chacun, le respect des autres utilisateurs du territoire qui peuvent fréquenter le même territoire et la courtoisie lors de toute rencontre qui peut survenir sur le territoire.

ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS DE LA NATION SUR LE NDAKINNA

La volonté des W8banakiak à perpétuer leurs activités traditionnelles et le fait que le Ndakinna est principalement en tenure privée où le développement est assez présent entraîne plusieurs enjeux et préoccupations. On peut entre autres penser à l'accessibilité au territoire, la protection de la faune et de la flore, ainsi que la protection du patrimoine archéologique et culturel.

L'ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

Tel que mentionné auparavant la tenure des terres est majoritairement privée sur le Ndakinna. Par exemple, en Estrie, près de 90 % du territoire est de tenure privée. Cette situation fait en sorte que les W8banakiak ont souvent de la difficulté à avoir accès à des terrains boisés pour pratiquer leurs activités, dont la chasse et la trappe, ainsi qu'à transmettre leur savoir à la génération future. En ce sens, les propriétaires de boisés privés peuvent faire une différence en permettant à des W8banakiak d'avoir accès à leur terrain. Cela peut prendre la forme d'une entente de gré à gré entre les deux parties. Cette entente peut être avantageuse pour le propriétaire, car un service de contrôle de la déprédation peut être offert en échange de l'accessibilité.

PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Plusieurs ressources forestières présentent une valeur utilitaire et historique importante pour les W8banakiak et une attention particulière par rapport à la préservation de celles-ci est nécessaire au



Réjean Bonneville

maintien des activités traditionnelles. Certaines d'entre elles sont vulnérables ou menacées en raison notamment de la disparition de leurs milieux, de leurs surexploitations ou la dégradation de leurs habitats. Par exemple, les W8banakiak utilisaient traditionnellement et encore aujourd'hui le frêne noir dans la fabrication de paniers et d'artisanat. Or, avec la propagation de l'agrile du frêne, cette ressource est de plus en plus menacée et cela pourrait engendrer des impacts importants sur les activités d'artisanat et la perpétuité de cette pratique ancestrale.

Au niveau faunique, plusieurs espèces sont importantes pour la chasse et la pêche notamment le cerf de Virginie, l'orignal, les petits gibiers, les oiseaux migrateurs, le doré, l'omble de fontaine, la perchaude, le brochet, etc. Dans une perspective de développement durable, les travaux et les aménagements réalisés sur le Ndakinna devraient prendre en compte les impacts sur ces espèces fauniques et s'assurer de minimiser ces derniers.

Pour plus d'informations, un Guide d'information sur les ressources forestières sensibles de la Nation W8banaki a été réalisé en 2014 et est disponible à l'adresse suivante : <https://bit.ly/2I2rQ8W>

PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET CULTUREL

Les sites patrimoniaux et culturels englobent notamment les sites de sépulture, les sites de rassemblement, les villages, les lieux sacrés et rituels, les sites de portage et les sites qui démontrent une occupation continue depuis la préhistoire. Ces sites sont parfois difficiles à distinguer, mais représentent des éléments importants à protéger pour les W8banakiak.



Keith Kanoti

Frêne noir



Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, 2016

Lieux de sépulture à la forêt Hereford



Votre forêt : notre expertise

Un aménagement de **qualité** pour une
meilleure productivité



**Aménagement
forestier coopératif
de Wolfe
Ham-Nord**
Tél. : 819 344-2232
www.afcw.ca



**Groupement forestier
du Haut-Yamaska**
Cowansville
Tél. : 450 263-7120
www.gfhy.qc.ca



**Groupement
forestier coopératif
St-François
Windsor**
Tél. : 819 845-3266
www.gfstfrancois.qc.ca



**Aménagement
forestier coopératif
des Appalaches
La Patrie**
Tél. : 819 888-2790
www.afa.ca



**Aménagement
forestier et agricole
des Sommets inc.**
Coaticook
Tél. : 819 849-7048
www.afasommets.qc.ca



Certains indices peuvent vous aider à repérer des sites archéologiques :

- ▷ Regroupement pyramidal inhabituel de grosses roches de différentes grosseurs (sépultures), les roches peuvent être gravées de symboles
- ▷ Pierres ne provenant pas du secteur ou semblant être placées et organisées par l'homme (sépultures et foyers)
- ▷ Pierres placées en forme de cercle ou d'ovale d'environ sept pieds de long et trois pieds de haut
- ▷ Sépulture peut être vide au centre et inclure des artefacts et des ossements
- ▷ Situé en montagne ou sur un plateau
- ▷ Présence de plusieurs empièvements dans le secteur

À la découverte d'un secteur potentiel ou d'artefacts, il est souhaitable que vous avisiez le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, notamment si vous comptez réaliser des travaux dans ce secteur. Une archéologue sera en mesure de répondre à vos questions et de vous recommander les mesures à prendre de manière volontaire.

CONCLUSION

La Nation W8banaki a une approche collaborative avec les divers intervenants afin de participer à la planification d'un développement durable du Ndakinna. Dans ce contexte, l'accessibilité au territoire, la protection de la faune et de la flore ainsi que la protection du patrimoine archéologique et culturel sont des enjeux majeurs qu'elle met de l'avant.

Les propriétaires de boisés privés sont parmi les acteurs qui peuvent faire une différence et aider la Nation W8banaki à répondre à ces enjeux. Par exemple, ils peuvent rendre accessible leur terrain aux W8banaki afin qu'ils puissent pratiquer leurs activités traditionnelles. Ils peuvent aussi être attentifs aux sites patrimoniaux et culturels et aux ressources forestières importantes pour les W8banaki lorsqu'ils réalisent des travaux et des aménagements sur leurs terrains. L'adoption de telles pratiques peut aussi avoir une valeur ajoutée pour les producteurs forestiers privés membres du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec ou d'un autre regroupement, notamment en leur permettant de faire preuve de leadership par rapport à l'application du principe 3 de la certification forestière FSC qui traite de la relation avec les peuples autochtones.

Si vous voulez en connaître plus sur la Nation W8banaki et son histoire, vous êtes invités à visiter le Musée des Abénakis situé à Odanak : www.museedesabenakis.ca.

EN SAVOIR PLUS

Communiquez avec le Bureau du Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki : info@gcnwa.com

QUELQUES PROJETS DE LA NATION W8BANAKI

LES ABÉNAKIS ET LA MRC DES SOURCES S'UNISSENT POUR MIEUX FAIRE RAYONNER LE MONT-HAM

Le 11 juin dernier, la MRC des Sources et le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA) ont convié invités et médias pour dévoiler leurs nouveaux projets de partenariat avec le Parc régional du Mont-Ham. C'est dans un souci de mise en commun de leurs ressources, et grâce à une contribution non remboursable de 146 850 \$ accordée par Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) en vertu de l'Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile et à une subvention du Secrétariat aux affaires autochtones, que le GCNWA et la MRC des Sources ont décidé d'élaborer et de concrétiser un projet porteur pour leurs deux communautés.

Cette collaboration se traduit principalement sous la forme de quatre volets : la création d'un espace multifonctionnel d'interprétation de la présence abénakise sur le territoire; le développement d'un secteur d'hébergement d'inspiration autochtone; la création d'un parcours de découverte en montagne à l'aide de panneaux d'interprétation; et l'élaboration d'outils éducatifs pour les visiteurs.

Cette entente de partenariat a permis l'émergence de ce projet majeur au Parc régional, bonifiant ainsi le caractère actuel du lieu touristique tout en lui donnant une couleur autochtone. Sur place, il est déjà possible de constater plusieurs améliorations d'infrastructures aux accents abénakis. Cette mise en valeur culturelle se distingue entre autres par une nouvelle annexe – l'Espace Abénakis – que les visiteurs peuvent venir découvrir dès maintenant. On la retrouve également dans chaque action de promotion grâce à la nouvelle image du Parc régional inspirée de l'étymologie du nom « waban-aki » (ou « abénakis »).

WÔLINAK ET ODANAK SE MUNISSENT DE BORNES ÉLECTRIQUES

Pour les Abénakis, le respect de la nature et de la Terre Mère règne depuis des siècles déjà. Les communautés abénakises d'Odanak et de Wôlinak s'engagent à respecter l'environnement en réalisant des gestes concrets sur leur territoire. En ce sens, leur dernière implication majeure fut l'acquisition d'une borne électrique pour chacune des communautés en 2017.

Il va s'en dire que ce projet est plutôt innovateur pour ces deux communautés périurbaines. C'est d'ailleurs leur proximité aux villes avoisinantes qui rend l'initiative encore plus intéressante, puisque ces bornes sont accessibles à tous ceux et celles possédant un véhicule hybride ou électrique.

Depuis le printemps 2015, Wôlinak et Odanak possèdent leur propre plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC). Un tel plan vise à proposer des actions concrètes, c'est-à-dire des mesures d'adaptation, afin de permettre aux communautés d'être le moins possible affectées négativement par les changements de températures. Parmi ces mesures, nous y trouvons la réduction de l'émission de gaz à effet de serre afin de réduire l'impact humain sur l'environnement qui figure en priorité. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'une subvention a été obtenue grâce à Affaires autochtones et Nord du Canada afin de permettre la mise en place de bornes de recharge pour véhicules hybrides et électriques.

Source : Retrouvez ces articles dans la « Galerie médias » au www.gcnwa.com